MAIRIE de MIOS



Tél. 05 56 26 66 21 Fax 05 56 26 41 69 Mios, le 3 décembre 2013

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI II DECEMBRE 2013 à 21 HEURES.

Le Maire de MIOS, François CAZIS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Compte rendu de la décision n°18/2013 de Monsieur le Maire au conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant la passation d'un MAPA relatif à l'exécution des travaux de V.R.D. du lotissement communal « Les Gemmeurs ».
- 2. Passation du marché public à procédure adaptée (MAPA) en vue de la conduite d'une mission de base de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle des sports d'environ 2400 m² sur la commune de Mios.

 Autorisation du conseil municipal de Mios donnée à M. le Maire de souscrire le contrat de maîtrise d'œuvre avec le candidat ayant présenté à la commune, acheteur public, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement et leur pondération énoncés dans les pièces constitutives du MAPA.
- 3. Approbation par le conseil municipal du marché à procédure adaptée (MAPA) relatif à la construction d'une Halle couverte municipale, constituée d'une superstructure en bois, couverture tuile, abritant l'Office de tourisme et un local technique équipé de sanitaires : attribution des 11 lots du MAPA aux entreprises dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse par la collectivité. Autorisation donnée à M. François CAZIS, Maire, de signer le marché correspondant avec les entreprises retenues en vue de l'exécution des travaux.
- 4. Vote de la décision modificative n°1 du budget de l'office de tourisme classé 1 étoile exercice 2013.
- 5. Travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Gemmeurs » comprenant le réseau d'électricité basse et moyenne tension, le réseau d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunications.

 Adoption du programme de travaux suivant les détails estimatifs dressés par le SDEEG. Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de solliciter l'aide financière du SDEEG au titre du dispositif 20% de l'éclairage public.

Passation d'une convention avec le SDEEG pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de viabilisation du lotissement communal (réseaux de télécommunications, de distribution d'électricité et d'éclairage public).

Passation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution France pour la desserte du lotissement communal « Les Gemmeurs » en gaz naturel.

Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer les conventions à intervenir à cet effet.

- 6. Vote de la décision modificative n°4 du budget communal.
- 7. Allocation d'une subvention municipale de fonctionnement 2013 à l'association l'Encrier gestionnaire de l'Espace de vie sociale « Le Roseau ».
- 8. Détermination des tarifications des régies de recettes communales du camping caravaning municipal classé 3*, applicables au 1^{er} janvier 2014.
- 9. Régies de recettes communales 2014.

- 10. Attribution du solde de la subvention de fonctionnement communale 2014 à l'association Landes Girondines Football Club (LGFC).
- 11. Passation du 2^{ème} marché subséquent dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre multi-attributaires concernant la « réalisation de travaux de voirie, réseaux divers et aménagements extérieurs » : Communication aux membres de l'assemblée délibérante.
- 12. Cession de parcelles communales sises lieu-dit « l'Estauleyre », référencées au cadastre CT n^{os} 499, 498, 497, 494 représentant une superficie d'environ 2 ha 24 a 45 ca, à Monsieur Philippe MAURIN.

 Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'acte s'y rapportant.
- 13. Cession de deux parcelles communales sise lieu-dit « Les Longues », cadastrées section AM n° 60 et 62, représentant une superficie totale d'environ 5.000 m² à ARCHI PROD de La Teste de Buch, au prix forfaitaire de deux cent cinquante mille euros (250.000 €), après consultation de France Domaine, et sur avis favorable de la commission municipale « finances, fiscalité ».

Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le sous-seing privé à intervenir avant le 31 décembre et l'acte notarié sur l'exercice 2014.